

Qui ne dit mot consent...

Voyez-y!



**MME GINETTE PLESSIS-
BÉLAÏR**
professeure au Département des sciences de
l'éducation
**Présidente et Vice-présidente
intérimaire aux relations de travail
du SPPUQTR**

La nouvelle année s'annonce pleine de promesses qui seront à la hauteur de nos espoirs dans la mesure où nous aurons manifesté par notre présence et notre participation nos points de vue et nos attentes.

D'abord, comme chacun sait, les membres du comité paritaire sur la restructuration en sont arrivés à un accord de principe. Il a été convenu que la Direction et le Syndicat travailleront en étroite collaboration en ce qui concerne la consultation spécifique des professeurs et professeures. Cette consultation devrait commencer incessamment. Vous serez donc interpellés afin de discuter de cet accord de principe, c'est-à-dire, dans un premier temps, du modèle qui y est proposé. Les résultats de cette consultation éclaireront la suite des étapes, en termes de poursuite de la mise en place ou d'arrêt.

Par ailleurs, nous savons que le rapport Limoges issu du comité d'experts internationaux chargé de préparer une étude sur le positionnement stratégique de l'UQTR a été déposé en décembre. La communauté universitaire vient d'en être saisie. On se rappellera que la Rectrice a promis une réécriture des objectifs du plan d'action 2004-2007 à la lumière de ce rapport et de la réaction de tous les personnels, dans le cadre d'ateliers qui se sont tenus l'automne dernier. Nous comptons joindre à ces éléments de réflexion les résultats des forums tenus par l'Intersyndicale durant l'automne, forums qui portaient sur l'UQTR dans sa région. Cette mise en œuvres nécessitera très certainement une participation de tous à des discussions quant à l'avenir de cette université et à la volonté de chacun d'actualiser un éventuel projet commun.

De plus, le comité paritaire sur l'équité, respectant l'esprit de la lettre d'entente #11, a repris ses travaux. Nous avons interpellé les délégués syndicaux, afin de reconstituer un groupe de réflexion à ce sujet, certains membres du groupe déjà constitué ne pouvant participer durant la présente session. Là encore, si ce comité paritaire arrive à un accord de principe, l'ensemble des professeurs et professeures sera consulté. Vous serez donc, à nouveau sollicités!

Enfin, dans le cadre d'une rencontre du Comité sur les relations de travail, la Direction vient de déposer un document qui traite de l'ajustement de notre échelle de salaire à celle obtenue par nos collègues de l'UQAM. Le document sera étudié par nos instances syndicales. La position du Syndicat a été clairement exprimée dans le dernier éditorial, mais là encore c'est la majorité qui décidera! Nous vous informerons dès que possible, mais n'oubliez pas que vos délégués syndicaux sont en première ligne et qu'ils détiennent souvent l'information pertinente.

Cependant, la première action qui vous est demandée en cette nouvelle année est de retourner à l'Intersyndicale le formulaire de sondage au sujet du renouvellement de mandat au rectorat. Il est de tradition au SPPUQTR de faire ce sondage, afin d'obtenir l'avis des professeurs et professeures. La nouveauté, cette année, est de faire ce sondage par le truchement de l'Intersyndicale, afin d'avoir l'avis de l'ensemble de la communauté universitaire. Un petit cinq minutes vous est donc demandé pour compléter et retourner le formulaire de sondage à l'Intersyndicale. Ce sont des étudiants et des étudiantes du Département des sciences du loisir et de la communication sociale qui feront le dépouillement et la compilation.

Beaucoup d'appels donc à participer à des échanges, à des discussions et à des prises de position. Alors, à moins de vous en remettre uniquement aux autres, laissez un peu d'espace dans vos agendas pour les affaires universitaires... Bonne session!

L'ère des contrats de performance : une lecture sociologique ...



MME LUCIE GUILLEMETTE
professeure au Département de français

**Vice-présidente aux affaires
universitaires**

L'automne dernier, j'ai donné un cours de sociologie de la littérature au premier cycle. J'ai été ravie de constater que le politologue et activiste Noam Chomsky s'avère une figure très populaire auprès des jeunes universitaires (les étudiants inscrits à mon cours avaient en moyenne 24 ans).

Né à Philadelphie en 1928, Noam Chomsky est un linguiste éminent dont les travaux en grammaire générative ont marqué la scène scientifique, si l'on pense à l'influence de ses travaux dans le domaine de l'intelligence artificielle. Mais c'est comme philosophe et militant politique radical de réputation internationale qu'il a d'abord retenu notre attention. Auteur de plus de 30 livres et d'une multitude d'articles, Chomsky est professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il faut dire que ce prestigieux professeur d'université a développé une conscience sociale dès l'adolescence alors qu'il participait à de nombreuses manifestations pour améliorer le sort d'autrui. Écrivain engagé, ce dernier a produit de nombreux ouvrages qui s'en prennent entre autres à l'illusion de démocratie entretenue dans les sociétés occidentales, à la fabrication de l'opinion publique par les médias, à l'intervention militaire américaine à l'étranger.

À la lecture des écrits de Chomsky, qui développe une critique sociale à la fois rationnelle et radicale à l'endroit de la politique américaine, certains étudiants ont compris, semble-t-il, que l'engagement politique est possible au quotidien. Dans le contexte de ce cours, nous avons étudié notamment les représentations de l'Amérique au cœur d'un roman québécois contemporain. Pareille analyse nous a permis de mettre à contribution les moyens dont on dispose à titre de spécialiste de la littérature et du discours social pour critiquer la société américaine, son impérialisme, son mode de fonctionnement carcéral. De fait, l'étude à visée sociologique a montré que l'américanisation du Québec nécessite non seulement une paralysie totale du développement social mais aussi sa rétrogradation.

Forte de ses lectures chomskyennes, une étudiante de la classe a démontré que les marques commerciales étaient un instrument de propagande ayant pour but de servir les intérêts des multinationales, tandis qu'un second expliquait la conception de l'anarchisme chez Chomsky. Ce qui importe au terme de l'exercice, c'est que le groupe d'étudiants ait compris l'importance de faire montre d'un esprit critique et d'aller au-delà des apparences lorsqu'on gravite dans un monde ultra libéral. Plus encore, ils ont compris qu'il fallait rejeter ce que nous propose une société rivée sur strictement l'image et la consommation. Comme l'écrit

Chomsky : « La foule doit être détournée vers des buts inoffensifs grâce à la gigantesque propagande orchestrée et animée par la communauté des affaires (américaine pour moitié), qui consacre un capital et une énergie énormes à convertir les gens en consommateurs atomisés et en instruments dociles de production (quand ils ont assez de chance pour trouver un travail). Il est crucial que les sentiments humains normaux soient écrasés ; ils ne sont pas compatibles avec une idéologie au service des privilèges et du pouvoir, qui célèbre le profit individuel comme la valeur humaine suprême ». (*La fabrique de l'opinion publique*, 2003). Puisque le contrôle idéologique des masses est crucial, nous comprenons que le gouvernement actuel et ses acolytes feront tout pour réduire l'accès aux études supérieures. Déjà a surgi de l'enceinte des universités québécoises un discours favorable à l'augmentation des frais de scolarité. Que faudra-t-il encore entendre? Ceux qui percevaient le milieu universitaire comme un milieu progressiste ont sans doute perdu leurs illusions. L'article 26 de la *Déclaration des droits de l'homme* (1948) ne stipule-t-il pas clairement que « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales »? De toute évidence, nos dirigeants, à l'image des Américains, érigent des « boucliers » pour contrer ces discours collectivistes. (Chomsky, *Le bouclier américain*, 1999)

Si l'analyse rigoureuse à laquelle procède Chomsky pour parler des démocraties occidentales et des rapports qu'elles entretiennent avec les médias et les intellectuels a fasciné bon nombre de mes étudiants l'automne dernier, les textes de l'auteur américain ont de quoi susciter une réflexion féconde chez les professeurs que nous sommes alors que s'amorce l'année 2004. Ainsi, après avoir évolué sous le joug d'un gouvernement qui avait imposé de force aux universités des contrats de performance et après avoir cédé beaucoup à nos administrateurs pour rendre possible le retour à l'équilibre budgétaire de notre institution (25 postes de professeurs ont été retranchés du plancher d'emploi, de multiples activités d'enseignement ont été supprimées dans les unités départementales pour atteindre la sacro-sainte moyenne cible), nous voilà maintenant engagés dans un autre « récit », pour reprendre le vocabulaire de la postmodernité, récit où il sera de nouveau question de concentration du pouvoir et de coercition émanant des gouvernements. À force de se mettre à genoux devant le patronat, les dirigeants habituent la population à l'autoritarisme, puis à une tiers mondialisation culturelle. Faut-il le rappeler, l'application des contrats de performance a engendré chez nous la fermeture de programmes et d'un département, ainsi qu'un discours misérabiliste faisant parfois fuir des professeurs vers d'autres cieux. Alors que le présent gouvernement s'ingénie à concentrer le pouvoir entre les mains du patronat et des Américains, la façade démocratique du régime capitaliste s'effondre; comme l'a enseigné Karl Marx, le capital n'est pas antisocial en-soi, c'est ce qu'en font les capitalistes qui l'est. Chomsky soutient pour sa part que le «

capitalisme industriel tend à la concentration du pouvoir » et que cette tendance va se maintenir puisqu'elle fait « partie de la stagnation et du déclin des institutions capitalistes », telles que nous les connaissons aujourd'hui. (*De l'espoir en l'avenir*, 2002) Que la concentration des pouvoirs vienne du secteur économique privé ou de la bureaucratie d'État, précise l'activiste, la coercition et l'oppression « ne sont absolument pas des aspects indispensables

de la vie humaine » (*Ibid.*), contrairement à ce que laissent entendre les autorités, lorsqu'elles entonnent leur hymne à la performance. Les conditions présentes sur la scène politique québécoise justifient pleinement la création de fronts communs et de regroupements intersyndicaux. Il est bien que nos étudiants en soient témoins dans la mesure où ils peuvent voir comment peut s'articuler un « engagement politique au quotidien » puis se déployer des lieux de discours progressistes au sein d'un établissement d'enseignement universitaire.

Merci Père Noël

(Politique d'acquisition d'un ordinateur)
Mais ton cadeau manque de flexibilité...



M. ALAIN CHALIFOUR
professeur au Département de mathématiques
et d'informatique

Secrétaire du SPPUQTR

Quelques réflexions sur la politique.

Evidemment, la politique déposée (ANNEXE 2003-CA485-19-R4751) est encore une politique du type à mur à mur. Je me permettrai quelques remarques mur à mur et cela, paragraphe par paragraphe. Près d'un an après la signature de la dernière convention collective, la politique est maintenant déposée et sera fort probablement appliquée dès l'automne. C'est un peu comme les élections, on pave les routes avant le début de la campagne électorale, au moment propice. On aura peut-être un 2% d'augmentation de plus (je n'annonce rien, attention aux rumeurs !).

Le nombre de micro-ordinateurs acquis pour les professeurs sera d'environ 25%. Il eut été si simple de dire : 25% en arrondissant, de peur que 20% soit aux environs de 25%. Ces derniers seront remplacés tous les quatre ans, selon les besoins. Quels besoins ? Il eut été si simple de dire : tous les quatre ans, nous aimons les engagements fermes. Entre nous, un appareil est périmé au bout de quatre ans. Pourquoi ne pas permettre l'achat de périphériques ? C'est aussi un besoin. Au professeur d'en juger.

Que la configuration de base soit déterminée par la DGSAT (Direction générale des services académiques et technologiques... C'est qui ça ?) nous convient quoique nous pourrions moduler les besoins par secteurs. Mais je comprends que nous aurons le dernier modèle.

Tout nouveau professeur régulier reçoit un micro-ordinateur, à même le lot des appareils (ceux de la présente politique). J'avoue que là, c'est un peu « gratteux » sur les bords. L'obtention d'un ordinateur pour un nouveau professeur à l'embauche est un acquis (en plus d'être une condition d'attrait reconnue dans toutes les universités) et il devrait être exclu du 25%. Imaginez une année

Réponse au Père Noël

Cher Père Noël, je vois que tu as bien reçu ma lettre, mais il y a un hic! Tu me dis que j'aurais un ordinateur mais pas encore quand. J'espère que ce sera avant Noël l'an prochain. Mais l'intention est là comme ce fut le cas il y a plus d'un an à quelques libellés près. Mais que de contraintes tu me demandes. Il me faudra être bien sage.

où on engagerait 50 professeurs sur 350 et bien on ne renouvellera que 10% des autres et peut être que 20% sont vraiment à renouveler. Un calcul rapide nous indique que 10% de 300 donne 30 tandis que 25% de 300 donne 75. Je propose donc un premier amendement : 25% des équipements sont renouvelés indépendamment des nouveaux postes, le 25% s'appliquant au nombre de postes avant l'engagement des nouveaux professeurs. On ne coupe pas la portion alimentaire de chacun des membres de la famille si on a un nouveau-né parmi nous.

La DGSAT fait connaître à chacun des départements (attention... les facultés s'en viennent) le nombre d'ordinateurs qu'il aura. Entre nous, n'aurait-il pas été plus simple d'allouer à chaque département (ou section autonome) un budget annuel de renouvellement de son parc informatique pour les professeurs et que l'assemblée départementale décide seule des déplacements d'anciens appareils et de l'allocation des nouveaux, en toute transparence, certains anciens appareils pouvant être localisés dans des laboratoires pour des étudiants de tous les cycles ou remis. Non! Ce serait trop simple. Il faut gérer des listes, envoyer des mémos, négocier à la pièce le type d'appareil, etc. Soit dit en passant, le vice-recteur responsable du projet aurait dit que les Mac seraient admissibles (paroles rapportées). Réjouissez-vous, celles et ceux qui ont développé leurs habiletés sur ces appareils.

Il est dit que les appareils appartenant à l'Université et obtenus dans le cadre de cette politique doivent être remis afin d'en obtenir un neuf. C'est juste, mais cela manque de latitude. Effectivement, si cet ordinateur peut servir à la maison ou dans un laboratoire, du

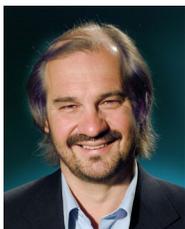
moins pour une année ou deux, en complément de celui qui est au bureau, ce serait un plus. Pourquoi une telle contrainte ? Je comprends que certains ordinateurs pourraient se retrouver dans les salles publiques, mais ne fermons pas la porte à d'autres alternatives ou initiatives départementales. En ce qui a trait au service et à l'entretien, à la propriété, rien de plus standard.

Et si on parlait de l'acquisition de logiciels à l'UQTR ! Que peut-on partager et à quel coût ? Pourquoi devons-nous encore payer les logiciels en enseignement ? Et cela à des coûts honteux ! Je vous reviens sur le sujet lors du prochain Point d'ancre dans un esprit d'optimisation et de partage.

N'hésitez pas à nous faire partager votre avis sur cette politique ou d'autres politiques que vous souhaiteriez voir instaurer dans notre institution.

Les cours en tutorat

Du bénévolat, du service à la collectivité ou une tâche



M. ALAIN CHALIFOUR
professeur au Département de mathématiques
et d'informatique

Secrétaire du SPPUQTR

Nous sommes régulièrement, ou occasionnellement, sollicités afin de dispenser des cours en tutorat, tant au premier cycle qu'aux études de cycles supérieurs. Depuis la réforme des programmes de premier cycle et sachant qu'un certain nombre d'étudiants adopte un cheminement à moins de 5 cours par session, plusieurs de ceux-ci se retrouvent dans la position inconfortable de terminer leur baccalauréat sans qu'un cours ne soit offert la dernière année de leur programme. Une autre contrainte est que plusieurs cours optionnels ne sont offerts qu'aux deux ans. Le cours en tutorat devient par le fait même une réalité incontournable dans notre tâche, même si nous espérons une responsabilisation de l'étudiant qui devrait suivre un cheminement normal en prenant tous les cours lorsque le train passe. Aux cycles supérieurs, le nombre restreint d'étudiants inscrits alimente naturellement ce phénomène par le biais de réformes qui ont conduit à la multiplication des cours libellés *subjects spéciaux* pour lesquels on vous reconnaît 1/8 de cours de 3 crédits par étudiant. Certains cours des cycles supérieurs ont aussi subi cette même transformation, soit la diminution du nombre de crédits alloués pour le dispenser. Conséquemment, un cours de cycle supérieur peut équivaloir à 2/3 d'un cours régulier avec 6 étudiants

gradués. Si nous cherchions l'équité dans tout cela, que dire du méli-mélo des projets de synthèse et stages de fins d'études.

Mais le cours en tutorat, le perdant dans tout cela, est une activité de service à la collectivité. On vous applaudira pour votre générosité de cœur et pour votre dévouement auprès de vos étudiants. De toute évidence, nous pouvons trouver certains arrangements avec l'étudiant ou l'étudiante en tutorat si ce dernier a de solides bases et un cheminement performant, car on pose l'hypothèse qu'il sera autonome. Par ailleurs, pour un étudiant en difficulté qui fera le guet devant votre porte dans l'espoir que vous aurez une heure ou plus par semaine pour l'appuyer dans sa démarche, on sent déjà le malaise et l'anticipation d'un échec probable. Mais notre expérience nous permet d'évaluer si les objectifs sont atteints. Chose certaine, si le cours en tutorat est un succès chez l'étudiant, l'université diplômera un étudiant de plus et donc elle recevra les pécules reliés à ce succès. Une façon simple de reconnaître cette tâche de cours en tutorat serait de lui attribuer une cote part d'un cours régulier, comme c'est le cas pour une activité d'enseignement équivalente. Ainsi, quand nous donnerons un cours en tutorat, ce sera parce que la situation est incontournable et nous aurons conscience de toujours bien faire notre travail, en plus de maintenir une ligne directrice qui consiste à être soucieux de la réussite de nos étudiants.

Le bénévolat étant un geste de gratuité de son être il ne peut conséquemment être l'objet d'un profit pour un tiers sauf le bénéficiaire du geste en terme de retombée bénéfique pour sa formation. Le cours en tutorat ne peut donc pas être du bénévolat puisque mon université en tire un profit à la diplomation ainsi qu'à l'inscription.



Félicitations au professeur René Garneau

Le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures tient à transmettre ses plus sincères félicitations au professeur René Garneau du Département des sciences comptables suite à sa nomination comme vice-recteur à l'administration et aux finances. Rappelons que, jusqu'à sa nomination, M. Garneau était délégué syndical de son département et a siégé, il y a quelques années, au comité syndical du suivi des finances de l'UQTR. Nul doute que ce dernier sera sensible à la réalité de l'enseignement et de la recherche dans ses futures décisions.

Un autre professeur mis à la porte



M. CLAUDE GENEST
professeur au Département

des sciences humaines, section géographie

Vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR

À la dernière réunion du Conseil d'administration, le VRER a recommandé le non-renouvellement de contrat d'un jeune professeur. À première vue, il n'y a là rien de particulier, s'il s'agit de l'aboutissement d'une procédure respectueuse des règlements et des individus.

En approfondissant la question, on constate toutefois que cela n'est pas le cas.

D'abord, les quatre membres du Comité d'évaluation du professeur n'ont pu arriver à une recommandation et ils s'en sont remis à l'assemblée départementale qui a voté ainsi : 21 professeurs favorables, 6 non favorables et 2 abstentions. On pouvait donc croire que le contrat du professeur serait renouvelé puisque les pairs en avaient décidé ainsi.

Le VRER fait toutefois fi du vote de l'assemblée départementale et annonce son intention de ne pas recommander le renouvellement, même s'il reconnaît l'excellence des évaluations d'enseignement du professeur.

Pris de panique devant une telle attitude, le Département convoque d'urgence une assemblée départementale spéciale et demande aux professeurs de statuer à nouveau sur les qualités du professeur évalué. Les professeurs présents réitèrent, à très forte majorité, leur souhait de garder comme collègue le professeur concerné : quinze professeurs favorables au maintien d'emploi et seulement deux contre.

Le VRER fait quand même à sa tête et, de son propre chef et avec l'expertise dont il dispose, recommande au Conseil d'administration de ne pas renouveler le contrat. J'ai personnellement demandé le vote secret sur la question. Le résultat fut : huit personnes favorables au non-renouvellement et quatre contre.

Il est dommage que l'opinion de la vingtaine de docteurs et de spécialistes concernés par l'enseignement et la recherche du professeur n'ait pas fait le poids face à l'opinion du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La question reste entière : Est-ce que le VRER, les autres cadres et les membres socio-économiques du Conseil d'administration disposent de l'expertise nécessaire pour évaluer le travail complexe et multi-facettes d'un professeur d'université?

CHRONIQUE DES INSTANCES

Universitaires

Conseil d'administration du 15 décembre 2003

- Attribution des perfectionnements et des sabbatiques des professeurs pour 2004-2005;
- Nouvelle Politique institutionnelle sur le prélèvement des frais indirects de recherche qui passent de 15 à 45%;
- Nouvelle Politique d'acquisition et de renouvellement de micro-ordinateurs pour les professeurs réguliers;
- Démission de Paul-André Courtois à titre de protecteur universitaire et nomination de Louise Paradis en remplacement;
- Mise en place, à l'hiver 2004, du «Programme de soutien financier aux étudiants de cycles supérieurs inscrits à temps complet». Chaque étudiant de 2e et 3e cycle est assuré de recevoir un montant minimum de bourses d'études;
- Acceptation de la justification d'un poste de professeur (Pharmacologie) au Département de chimie-biologie;
- Adoption de la création et de la justification d'un poste de professeur au Département des sciences comptables.

Syndicales

Comité exécutif du 18 décembre 2003

- Mise à jour de la convention collective sur le site Internet du Syndicat;
- Dépôt du projet de sondage pour le renouvellement du mandat de la Rectrice;
- Convenu de solliciter les professeurs du réseau de l'UQ afin de constituer une liste de professeurs intéressés à siéger au Comité de promotion de l'UQTR. Les critères de sélection sont :
 - ◆ Provenir du réseau de l'UQ;
 - ◆ Enseigner dans une discipline présente à l'UQTR;
 - ◆ Déjà être dans la catégorie IV de la classe salariale.

Sommes-nous en sécurité sur le campus ?

Nous reproduisons une lettre de l'Intersyndicale des personnels de (IPUQTR)* adressée à la Sécurité publique de la Ville de Trois-Rivières et concernant le laxisme manifesté par la Direction de l'UQTR dans la mise à jour de son plan d'urgence et d'évacuation. Depuis plusieurs mois, le Syndicat des employés de soutien incite sans succès la Direction à procéder à cette mise à jour, mais rien n'a encore été fait. La manque d'intérêt de nos gestionnaires n'est pas au diapason de l'actualité qui quotidiennement nous rappelle l'importance de la sécurité.

L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) a convenu, considérant que l'importante question concernait l'ensemble des personnels et des étudiants, d'appuyer le Syndicat des employés de soutien dans sa démarche.

Monsieur le Capitaine Raymond Rochefort
Sécurité publique de Trois-Rivières
350 rue Rochefort
Trois-Rivières. Québec

Pour faire suite à vos différentes conversations téléphoniques avec la présidente du Syndicat des employés et employées de soutien, madame Denise Béland, l'Intersyndicale des personnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières (IPUQTR)* désire vous faire part de ses inquiétudes quant à l'insouciance manifestée par la Direction dans la mise à jour de son plan d'évacuation ou d'urgence.

Nous sommes sensibles à la santé et à la sécurité de nos membres qui travaillent à l'Université et de toute la population qui la fréquente. Par ce fait, l'Intersyndicale tient à dénoncer formellement que l'UQTR n'a aucun plan d'évacuation précis et concret. Lorsque nous discutons du sujet avec la Direction, celle-ci nous indique que le Service de la protection publique y travaille. Cependant, dans les faits,

il ne se passe toujours rien et la Direction reste dans l'incapacité de nous rassurer si un incident malheureux ou un feu se produisait. Aucun exercice d'évacuation n'a été effectué depuis au moins dix (10) ans et les personnes désignées à titre de «premier répondant» en cas d'urgence sont pour la plupart parties à la retraite.

Nous sommes conscients que notre campus a changé et a évolué au fil des années, ce qui confirme que des mesures correctives doivent être prises immédiatement.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires afin d'inciter la Direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières à mettre à jour, le plus rapidement possible, son plan d'urgence et à utiliser, au besoin, les moyens coercitifs nécessaires prévus par la loi. Il y va de la sécurité de ceux et de celles qui fréquentent quotidiennement le campus trifluvien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre requête et vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

*L'IPUQTR compte plus de 1000 membres regroupés au sein du Syndicat du personnel professionnel, du Syndicat des employées et des employés de soutien, du Syndicat des chargées et des chargés de cours et du Syndicat des professeurs et des professeures.

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2003-2004

Mme Ginette Plessis-Béland, présidente, M. Pierre-Léon Trempe, vice-président aux relations de travail, M. Pierre-Simon Doyon, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Alain Chalifour, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.